

Proposition de loi
de la classe de CM2
de l'école Albert Bayet, à Valence

Thème :	Les enjeux du changement climatique pour notre société
Titre : Proposition de loi visant à ...	visant à réduire nos émissions de gaz à effet de serre en modifiant nos habitudes alimentaires en collectivité.
Exposé des motifs :	<p>Mesdames, Messieurs,</p> <p>L'agriculture intensive et l'élevage intensif (surtout l'élevage bovin) sont à l'origine d'une quantité énorme de gaz à effet de serre (Les émissions sont supérieures à celles produites par le domaine des transports).</p> <p>Ces élevages provoquent déforestation (on déboise pour cultiver des plantes qui nourriront les animaux), dégradation des sols (usage de pesticide, engrais), pollution des nappes phréatiques et consommation excessive d'eau potable, maltraitance animale. Tout ça pour produire beaucoup en quantité mais la viande produite est de médiocre qualité et dangereuse pour la santé.</p> <p>Des millions de repas sont servis chaque année dans les cantines scolaires. Nous pensons que si nous diminuons notre consommation de viande et protéines animales dans les cantines au profit de protéines végétales, nous aurons forcément un impact sur la diminution des gaz à effet de serre. Comme la facture sera allégée pour les collectivités, et que nous mangerons peu de viande, celle-ci pourra être de très bonne qualité (élevage durable, bio, ou raisonné) et issue de producteurs locaux (moins de frais de transport et de</p>

	<p>pollution). Grâce à cette économie, nous pourrions aussi avoir des légumes et fruits bios et venus de producteurs locaux (circuits courts). De cette manière, nous soutiendrons les petits producteurs de nos régions. Développer la filière bio permet aussi de créer des emplois et de faire baisser le prix des produits bios pour tous les consommateurs.</p> <p>Notre proposition de loi s'inscrit dans le cadre de la loi de Madame Brigitte ALLAIN sur l'ancrage territorial de l'alimentation et le maintien de l'agriculture paysanne. Nous la soutenons car nous vivons dans la Drôme qui est le premier département bio de France et nous en sommes fiers.</p> <p>Merci de choisir un avenir radieux pour notre planète.</p>
--	--

Articles

Article n°1	Les cantines scolaires doivent servir un menu végétarien au moins une fois par semaine. On pourra proposer les autres jours un menu à base de poisson, de viande ou d'œuf.
Article n°2	Les produits animaux servis dans les cantines proviendront d'élevages locaux durables et bios, le plus possible. Aucune viande ne proviendra d'élevages intensifs. Les animaux devront être respectés, élevés dans de bonnes conditions (plein air, nourriture adaptée...)
Article n°3	Les autres produits servis (pain, légumes, céréales...) proviendront de l'agriculture locale, raisonnée, durable et bio le plus possible.
Article n°4	L'Etat doit soutenir la filière bio ce qui favorisera l'emploi et permettra une diminution du prix des produits de cette filière afin que tous les consommateurs aient accès à ces produits de meilleure qualité

